

Des chiffres à interpréter avec prudence

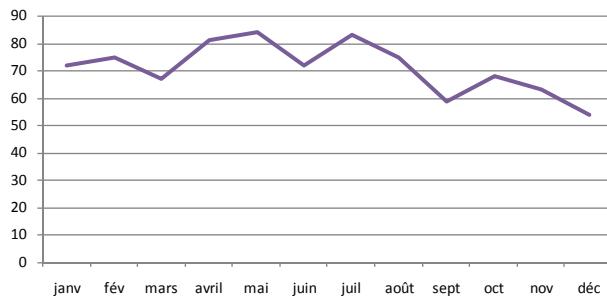
Les violences dans le couple prennent des formes multiples, certaines subtiles, d'autres plus visibles. Si nous ne pouvons pas savoir exactement combien de femmes et d'hommes sont victimes de violences de la part d'un·e partenaire, il existe néanmoins plusieurs sources de données pertinentes. Différentes institutions du canton de Vaud traitent des situations de violences dans le couple. Même si leurs indicateurs ne sont pas toujours directement comparables, chacune de ces institutions nous livre des informations précieuses.

En moyenne, deux interventions de police par jour

Durant l'année 2007, la police est intervenue à 853 reprises pour des situations de violences impliquant deux partenaires.

Incidents de violences domestiques enregistrés (*n*=853)

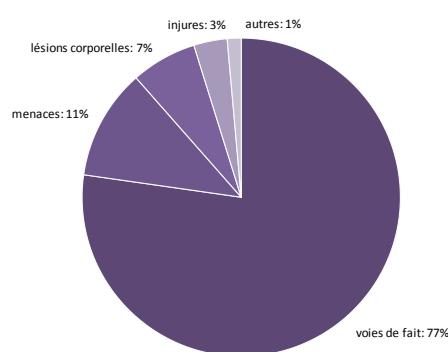
Police VD, 2007



Plus de 90% des interventions policières ont eu lieu au domicile du couple, seuls quelques incidents se sont déroulés dans un lieu public.

Typologie policière des violences

Types d'acte, Police VD, 2007 (*n*=853)



Durant la relation de couple ou lors de la séparation

La violence au sein du couple touche principalement des couples mariés, mais les violences après la séparation sont courantes. En 2007, 15% des violences domestiques enregistrées par la police concernaient des couples séparés ou divorcés, de même pour 23% des patient·e·s de l'Unité de médecine des violences du CHUV venu·e·s consulter suite à des violences dans leur couple.

Sur les 1411 nouvelles situations enregistrées en 2007 par le Centre LAVI d'aide aux victimes d'infractions, 34% relevaient de la violence dans le couple; 20% de ces victimes avaient été agressées par leur ex-partenaire.

Hommes victimes et hommes auteurs

La police et le Centre LAVI indiquent que, en 2007, les hommes représentaient un peu moins de 15% des victimes de violences domestiques. Ils constituaient 17% des victimes de violences domestiques à l'Unité de médecine des violences la même année.

Les données de police de l'année 2007 indiquent que 88% des auteurs de violences dans le couple étaient des hommes. Toutefois, la même année, Violence et Famille, la structure spécialisée pour les auteur·e·s de violences dans le couple, n'a suivi que 45 hommes.

A tout âge

La police, le Centre LAVI et l'Unité de médecine des violences indiquent que les victimes sont en moyenne âgées de 35 ans. Les femmes hébergées au Centre d'accueil MalleyPrairie ont le plus souvent entre 20 et 30 ans, et les auteur·e·s qui s'adressent à Violence et Famille entre 35 et 45 ans.

Mais les violences dans le couple concernent également les plus jeunes. En 2007, chaque mois, le site Internet *comeva.ch* a répondu à 20 adolescent·e·s, des filles dans près de 90% des cas, pour des problèmes de violences dans une relation amoureuse.

De toutes nationalités

La nationalité est un critère délicat. Notre pays compte de nombreuses personnes étrangères qui ont en fait passé la plus grande partie de leur vie en Suisse.

Les violences surviennent au sein de couples suisses, étrangers ou mixtes, comme l'ont montré plusieurs recherches en Suisse. Cependant, les victimes étrangères sont plus isolées et plus démunies, et donc singulièrement plus visibles. Elles sont sensiblement plus nombreuses à chercher refuge dans un centre d'hébergement et à s'adresser à l'Unité de médecine des violences; elles sont également plus nombreuses dans les données de police. A noter que les auteurs sollicitant Violence et Famille sont très majoritairement suisses.

Heures et jours

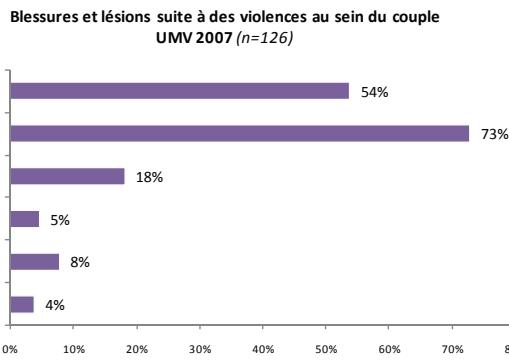
En 2007, 46% des interventions de la police se sont déroulées entre 18h et minuit, principalement le samedi (18%), le dimanche (20%) et le lundi (15%). Plus de la moitié des consultations de l'Unité de médecine des violences concernaient des violences survenues entre le vendredi et le dimanche.



Typologie médicale des violences

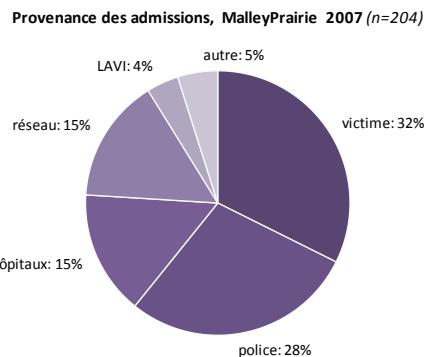
En 2007, l'Unité de médecine des violences a reçu 441 victimes en consultation: 29% des patient·e·s ont subi des violences dans le cadre d'une relation de couple, soit 51% des femmes qui se sont adressées à la consultation durant l'année, respectivement 9% des hommes.

Dans près de 20% des cas, les violences ont été commises à l'aide d'un instrument contondant. Interrogées quant à d'éventuels antécédents de violences, 95% des victimes ont indiqué que cet événement n'était pas le premier.



Hébergement pour femmes victimes

Dans le canton de Vaud, il existe une structure pour les femmes victimes de violences dans leur couple, le Centre d'accueil MalleyPrairie à Lausanne. En 2007, le Centre a hébergé 229 femmes; la durée moyenne de ces séjours était de plus d'un mois. Il est fréquent que des femmes fassent plus d'un séjour.



Après l'hébergement, 60% des résidentes n'ont pas repris la vie commune: 1/3 d'entre elles sont retournées vivre dans le logement conjugal sans leur partenaire, 1/3 ont emménagé dans un nouveau logement, tandis que les autres ont trouvé une solution temporaire dans leur réseau de proximité (ami·e·s ou famille) ou, pour quelques-unes, dans une autre institution.

Exposition des enfants à la violence dans le couple

L'Unité de médecine des violences a recensé que des enfants étaient également impliqués dans 44% des situations de violences dans le couple enregistrées en 2007. Dans plus de la moitié des cas, le personnel médical a jugé nécessaire de signaler la situation à une unité multidisciplinaire du CHUV spécialisée dans la détection de la maltraitance (CAN-Team).

De son côté, durant l'année 2007, le Centre d'accueil MalleyPrairie a reçu 223 enfants accompagnant leur mère en hébergement; la plupart de ces enfants avaient moins de 10 ans.

Dans 2/3 des cas, un accompagnement de la relation mère-enfant et/ou de l'enfant lui-même a été mis en place. Des visites père-enfant ont également été organisées pour les situations où le père n'avait pas de contacts avec son enfant, ou ses enfants, à l'extérieur du centre.

Réactions judiciaires des victimes

En 2007, 43% des victimes ayant consulté l'Unité de médecine des violences ont déposé plainte pénale contre l'auteur·e des violences, tandis que 16% ont refusé de le faire. Dans le cadre de cette consultation, près de 1/3 des victimes ont été orientées vers le Centre d'accueil MalleyPrairie; en outre, la plupart ont été référées au Centre LAVI.

Site Internet violencequefaire.ch

Le site Internet violencequefaire.ch offre des informations générales sur les violences au sein du couple à tous les publics concernés: victimes, auteur·e·s, proches et professionnel·le·s. Ce site permet à chacun·e de poser des questions de manière anonyme et de recevoir des réponses personnelles de spécialistes.

En 2007, le site a reçu 45'480 visites, soit 125 visites par jour. En moyenne, chaque mois, une quarantaine de questions sont posées par des victimes de violences, et près d'une dizaine par des auteur·e·s.

Prévalence des violences pendant la grossesse

Parmi les femmes consultant entre la 34^{ème} et la 40^{ème} semaine de grossesse à la Maternité du CHUV, 14% ont rapporté avoir subi des violences psychologiques, physiques et/ou sexuelles au moins une fois au cours de leur vie. Elles sont 7% à avoir subi de telles violences pendant la grossesse en cours.

Dans certains cas, la violence est survenue pour la première fois pendant la grossesse: cela s'applique à 9% des violences psychologiques, 3% des violences physiques et 18% des violences sexuelles.

Enfin, le risque de violences apparaît moins élevé pour les femmes exerçant une activité professionnelle.

> *Recherche en cours: Département de Gynécologie, d'Obstétrique et de Génétique médicale du CHUV*

Prise en charge judiciaire dans le canton de Vaud

Sur 1048 affaires de violences entre partenaires transmises par la police aux différentes autorités de l'Ordre judiciaire vaudois entre le 1^{er} avril 2004 et le 31 décembre 2005, 20% ont été pénallement poursuivies.

Dans un deuxième temps, l'analyse de 350 dossiers d'instruction a également montré que la suspension de procédure, au sens de l'article 55a du Code pénal, avait été appliquée dans 40% des cas. Il a également été observé que des plaintes réciproques des deux partenaires survenaient dans près de 15% des affaires poursuivies sur plainte.

> *Recherche exploratoire, Institut de criminologie et de droit pénal, Université de Lausanne, 2008*